



Résidence Etudiante

Boulogne sur mer

ICARE

FABRICE CUEILLE

23 rue Blanche 75009 Paris

P: +33675251546

@M : fabricecueille@gmail.com

Acte de Cautionnement
(Art. 22.1 de la loi du 6 juillet 1989)

je soussigné

M. / Mme Né le : à :

Et demeurant

N° carte d'identité / passeport :

certifie avoir pris connaissance du bail annexé à la présente et déclare me porter caution solidaire pour [nom, prénom du locataire] au profit du bailleur M. Fabrice CUEILLE (domicilié 23 rue Blanche 75009 Paris) du logement sis 10 rue de la Paix 62200 Boulogne sur Mer .

J'ai pris connaissance du montant du loyer deeuros par mois .

Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le locataire..... [nom et prénom] en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Cet engagement pour une caution solidaire est valable pour la durée du bail présent pour le paiement notamment des loyers éventuellement révisés, des charges récupérables, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des frais de procédures, indemnités, pénalités et dommages-intérêts.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : "Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation".

Fait à Boulogne sur mer, le

LA CAUTION :

(A recopier à la main par la caution le texte ci-dessous et signer)

« Bon pour caution solidaire jusqu'à la date du 30 juin..... »